



WMO OMM

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6767328/2026/CMS/FIN

28 juillet 2026

Annexe: 1

Objet: Rapport sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) – Deuxième trimestre de 2026

Madame, Monsieur,

Le [document ci-joint](#), intitulé «Rapport sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale – Deuxième trimestre de 2026» contient une analyse de l'état des contributions des Membres au 30 juin 2026, la synthèse des dépenses par rapport au budget ordinaire de 2026 et une analyse de la situation financière de l'OMM au deuxième trimestre de 2026. Il comprend également des renseignements sur les contributions volontaires reçues en 2026 à la date d'établissement du rapport, ainsi qu'une comparaison avec les contributions volontaires reçues les années précédentes.

Vos éventuelles remarques sur cette initiative sont les bienvenues et si vous avez des questions, je vous invite à vous adresser à M. Thomas Asare (tasare@wmo.int), Sous-Secrétaire général, avec copie à M. Brian Cover (bcover@wmo.int), Contrôleur.

Un rapport continuera d'être établi chaque trimestre pour informer les Membres de la situation financière de l'OMM tout au long de l'année.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo
Secrétaire générale

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
 Organisation météorologique mondiale
 Organización Meteorológica Mundial
 Всемирная метеорологическая организация
 المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
 世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
 CH 1211 Genève 2 – Suisse
 Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
 Fax: +41 (0) 22 730 81 81
 wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6767331/2026/CMS/FIN

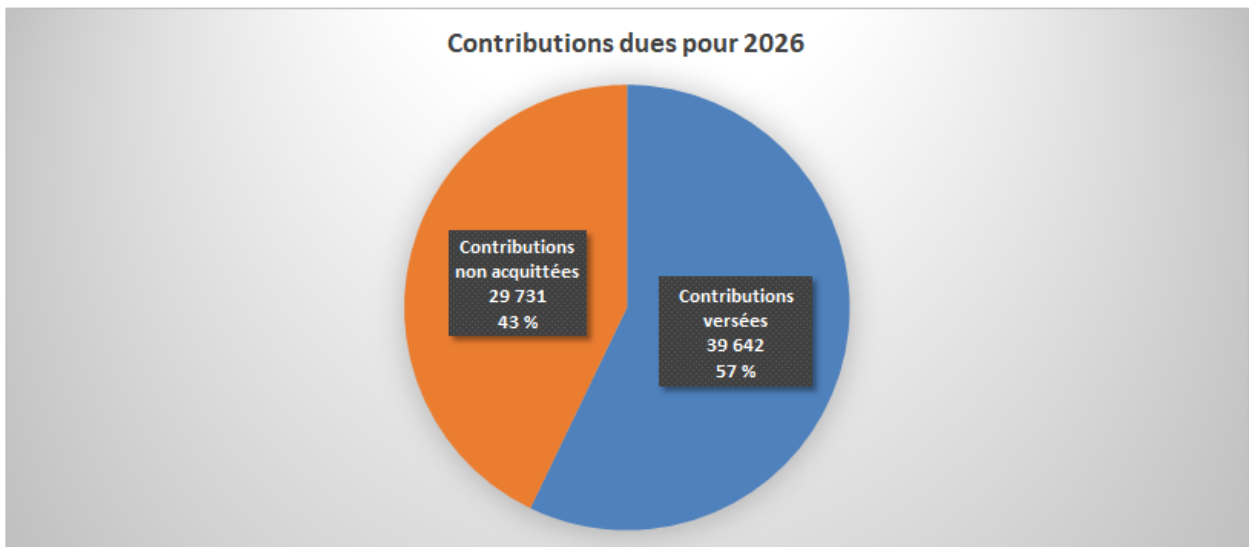
28 juillet 2026

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE – DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2026

Le présent rapport contient des informations actualisées sur la situation financière de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au 30 juin 2026. Il met plus particulièrement l'accent sur l'état des contributions au budget ordinaire, sur l'état des dépenses par rapport au budget ordinaire et sur la situation financière générale de l'Organisation. Il présente également des informations supplémentaires sur les fonds reçus au titre des contributions volontaires jusqu'au 30 juin 2026.

A. Récapitulatif du rapport sur le deuxième trimestre de 2026

CONTRIBUTIONS DUES (milliers de francs suisses)



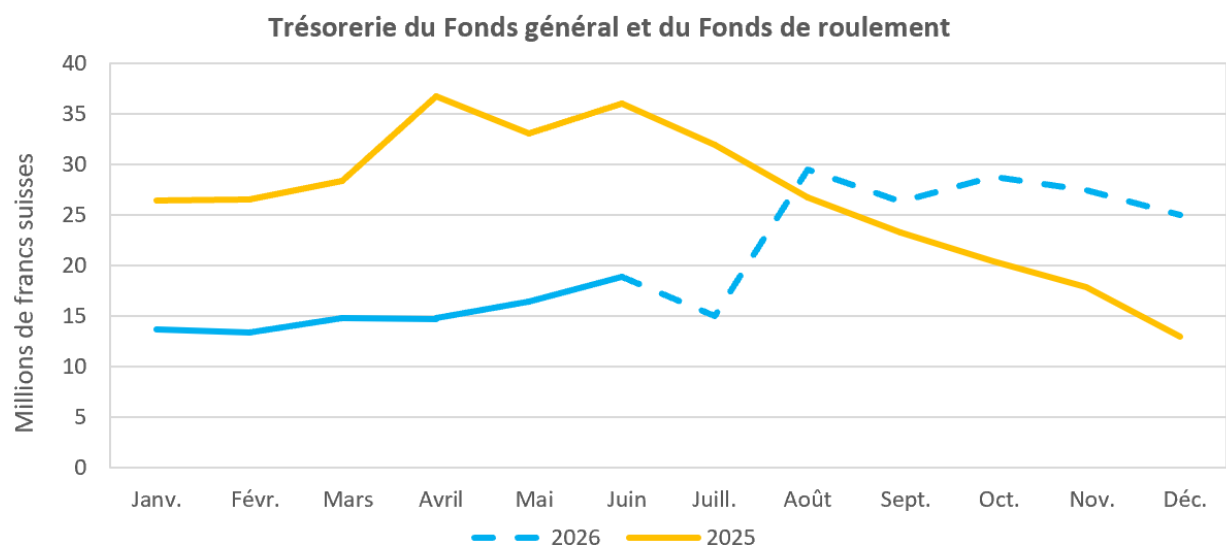
TOTAL DES CONTRIBUTIONS NON ACQUITTÉES

Montant total (milliers de francs suisses)	73 160
En pourcentage des contributions dues pour 2026	105 %

DROIT DE VOTE

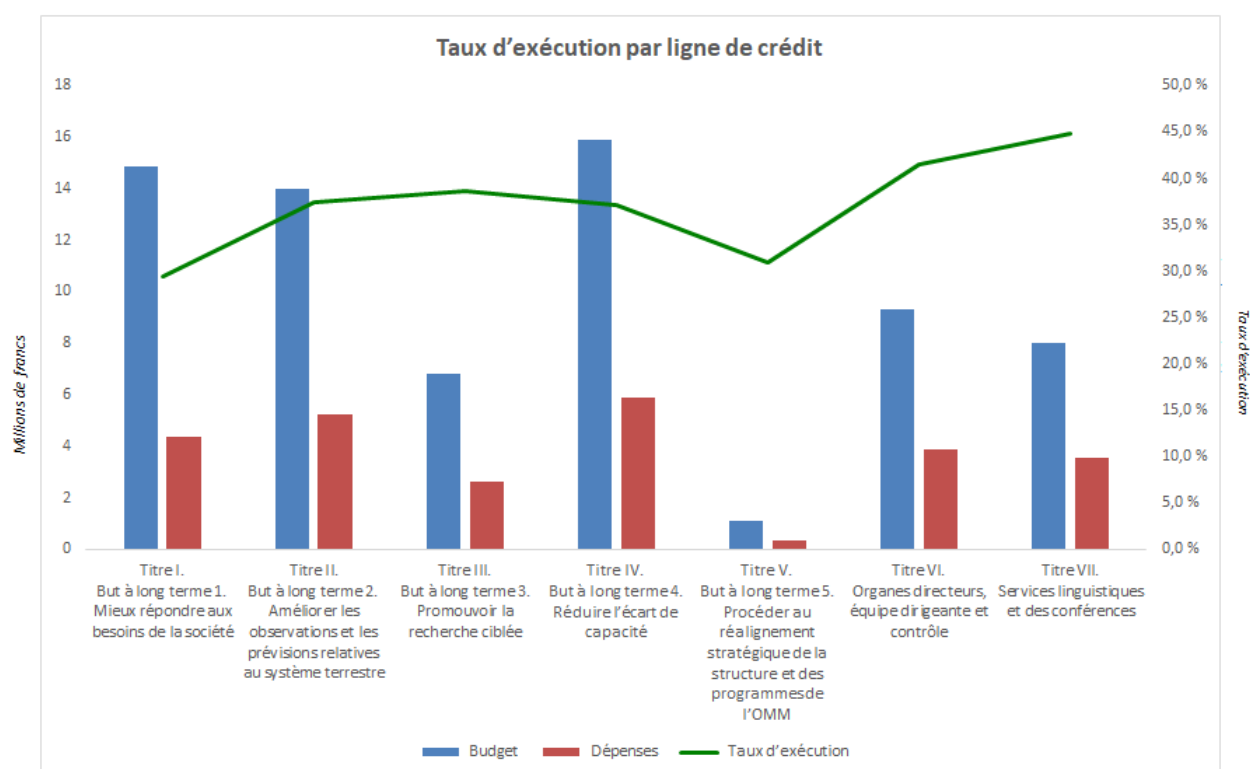
	2026	2025	2024	2023
Nombre de Membres dont le droit de vote est suspendu	37	33	36	28

Situation de trésorerie du Fonds général, y compris l'évolution du Fonds de roulement



EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE

Taux d'exécution



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES REÇUES (milliers de francs suisses)

	2026	2025	2024	2023	2022
Trimestre en cours	13 188	8 757	9 577	11 680	10 254
Total de l'année (à ce jour pour 2026)	24 932	37 826	29 391	32 570	30 879

B. Synthèse de la situation financière

Le contexte financier dans lequel les organisations internationales, dont l'OMM, exercent leurs activités depuis 2025 n'a pas évolué en 2026. Cette situation s'est traduite par l'augmentation continue des contributions dues non acquittées, comme cela est décrit plus en détail ci-dessous, ce qui a des répercussions négatives sur la trésorerie de l'Organisation, sa sécurité financière et son fonctionnement. Compte tenu de ce contexte financier, la Secrétaire générale a pris un certain nombre de décisions pour préserver la trésorerie depuis le début de l'année 2025. Ces décisions comprennent le report de tout réinvestissement des économies réalisées grâce à la transformation du Secrétariat de l'OMM et la mise en œuvre de mesures importantes de maîtrise des dépenses. Ces mesures ont entraîné des allongements des délais et des reports planifiés du pourvoi des postes financés au titre du budget ordinaire ainsi que des réductions des dépenses liées aux voyages, aux consultants et à certains contrats. Outre ces mesures, la Suisse, en tant que gouvernement hôte de l'OMM, a renoncé au remboursement du prêt contracté pour le bâtiment du siège de l'OMM pour les années 2025 et 2026, ce qui se traduit par une économie de trésorerie de 3,0 millions de francs suisses (1,5 million de francs suisses par an).

Conscient que les mesures de maîtrise des dépenses prises par le Secrétariat ne suffiraient pas à combler les déficits prévus, le Conseil exécutif, à sa session extraordinaire de 2025, a créé l'Équipe spéciale chargée de l'élaboration de recommandations pour la modification du Plan stratégique et du Plan opérationnel 2026-2027, à laquelle il a été demandé:

- i) D'élaborer des scénarios financiers reflétant les évolutions possibles de la situation financière de l'Organisation;
- ii) D'examiner le Plan stratégique et le Plan opérationnel pour 2026-2027 afin de déterminer le niveau de priorité à accorder aux résultats et réalisations attendues ainsi que les éléments pouvant être reportés à la prochaine période financière et les incidences financières connexes;
- iii) De soumettre ses recommandations à la quatre-vingtième session du Conseil exécutif, à l'issue de laquelle son mandat prendrait fin, sauf décision contraire du Conseil exécutif.

L'Équipe spéciale a achevé ses travaux en avril 2026 et les recommandations relatives à la hiérarchisation des priorités ont été approuvées lors de la quatre-vingtième session du Conseil exécutif, en juin 2026. La Secrétaire générale, en coordination avec les présidents des commissions techniques et des conseils régionaux ainsi que la présidente du Conseil de la recherche, procède actuellement à l'analyse des résultats prioritaires afin de déterminer le niveau réel d'économies pouvant être atteint grâce à cette hiérarchisation. Les travaux d'analyse et de mise en œuvre initiale se poursuivront jusqu'au troisième trimestre de 2026. Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée à l'intention de tous les Membres une fois le processus achevé.

Les contributions obligatoires reçues par l'Organisation jusqu'au deuxième trimestre de 2026, y compris les paiements anticipés versés en 2026, s'élèvent à 40,6 millions de francs suisses. Par conséquent, le montant total des contributions non acquittées au 30 juin 2026 atteint 73,2 millions de francs suisses, soit un montant supérieur de 24,1 millions de francs suisses à celui relevé à la même date l'année précédente. Le Secrétariat continue de prendre contact avec les Membres qui ont des arriérés de contributions importants afin de les encourager à s'acquitter de leurs contributions dès que possible.

En raison de la baisse des versements au titre des contributions obligatoires, la stabilité financière et la résilience du Fonds général sont gravement compromises. Au 30 juin 2026, le solde du Fonds général, y compris les 7,5 millions de francs suisses du solde du Fonds de roulement, s'établissait à 18,8 millions de francs suisses, soit environ 17,2 millions de francs suisses de moins qu'à la même date l'année précédente. La situation de trésorerie du Fonds général à la fin du mois de juin 2026 était suffisante pour

répondre aux besoins opérationnels de l'OMM pendant un peu plus de deux mois environ, le solde du Fonds de roulement pouvant, si nécessaire, fournir pendant un mois et demi de plus les ressources requises au titre du budget ordinaire.

Au cours de la quatre-vingtième session du Conseil exécutif, un Membre dont les arriérés représentent une part importante des contributions obligatoires non acquittées de l'Organisation a annoncé son intention d'effectuer prochainement un versement en ce sens. L'encaissement prévu de ce montant réduira, sans toutefois l'éliminer, la pression exercée sur la trésorerie du Fonds général. À ce titre, la Secrétaire générale maintiendra la plupart des mesures de maîtrise des dépenses et de protection de la trésorerie tout au long de l'année 2026. En outre, elle poursuivra l'analyse visant à recenser les réductions de coûts effectives pouvant être mises en œuvre à la suite des travaux de l'Équipe spéciale du Conseil exécutif.

Le niveau des dépenses effectives, y compris les montants engagés au titre du budget ordinaire jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2026, représente 37,1 % du budget total approuvé pour 2026. Le budget des dépenses de personnel, qui représente un niveau prévu d'environ 65 % du budget ordinaire total pour 2026, a été utilisé à hauteur de 46,6 %. Le budget alloué pour les dépenses afférentes au personnel à court terme et aux consultants a été utilisé à hauteur de 7,7 %, notamment pour couvrir certains postes vacants. Ce faible niveau d'exécution traduit aussi, dans le contexte des mesures de maîtrise des dépenses, la poursuite des efforts déployés pour réduire le recours à des consultants et, partant, les dépenses globales y afférentes.

Le niveau des dépenses afférentes aux voyages représente 21,4 % du budget prévu, réparti entre les missions du personnel (46 % du montant total de cette catégorie de dépenses) et les déplacements de participants et de représentants à des réunions parrainées par l'OMM (54 % du montant total de cette catégorie de dépenses). Le niveau inférieur des dépenses dans cette catégorie par rapport au montant prévu est dû à l'ensemble des efforts déployés pour limiter les frais de voyage et à la réduction des activités impliquant de tels frais. Le taux d'exécution dans la catégorie des bourses d'études et des activités de formation s'établit à 1 % du budget annuel en raison du calendrier habituel d'attribution des bourses, les engagements correspondants étant pris plus tard dans l'année. Le taux d'exécution dans la catégorie des indemnités et contributions financières s'établit à 17,4 % du budget approuvé. Le niveau des dépenses contractuelles et opérationnelles au deuxième trimestre de 2026 s'établit à 31 % du budget prévu, ce qui s'explique à la fois par les mesures de maîtrise des dépenses et par la répartition normale des dépenses sur l'année.

C. Situation financière du Fonds général

Selon les dispositions de l'[article 8.4 du Règlement financier](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les Membres étaient tenus de verser des contributions au budget ordinaire pour 2026 et des avances au Fonds de roulement le 1^{er} janvier 2026. Les Membres qui ne l'ont pas fait sont instamment priés de veiller au versement de ces contributions et avances, ainsi qu'au règlement de tout arriéré dans les meilleurs délais. Il est essentiel que l'OMM reçoive en temps voulu les contributions mises en recouvrement afin de disposer d'une base financière solide, qui lui permette de mener pleinement à bien les activités prévues pour concrétiser le Plan stratégique et la réforme de la gouvernance.

État des contributions obligatoires

Conformément à la [résolution 17 \(EC-79\)](#) – Budget pour l'exercice biennal 2026-2027, et aux dispositions de l'[article 8.2 du Règlement financier](#), le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2026 était égal à la moitié du budget de 138,7 millions de francs suisses qui avait été approuvé par le Conseil exécutif pour l'exercice biennal 2026-2027. Ainsi, il a été demandé aux Membres de l'OMM de verser un montant total de 69,4 millions de francs suisses pour 2026. Au 30 juin 2026, les Membres de l'OMM avaient effectué des paiements au titre de leurs contributions pour 2026 s'élevant à

39,6 millions de francs suisses, soit un taux de recouvrement pour 2026 de 57 %, représentant un niveau inférieur à celui observé à la même date l'année précédente.

Par ailleurs, au début de l'année 2026, les arriérés de contributions pour 2025 et les années précédentes se montaient à 44,3 millions de francs suisses, soit un montant significativement supérieur (de 15,2 millions de francs suisses) à celui du début de 2025. Les Membres ont versé 0,9 million de francs suisses au cours de l'année 2026 au titre des contributions pour 2025 et les années antérieures, ce qui porte le solde des arriérés au 30 juin 2026 à 43,4 millions de francs suisses, soit 16,1 millions de plus que le niveau d'arriérés constaté le 30 juin 2025.

Le solde total des contributions impayées au 30 juin 2026 s'élevait à 73,2 millions de francs suisses, soit 24,1 millions de plus qu'au 30 juin 2025. Le montant de l'ensemble des contributions non acquittées par les Membres au 30 juin 2026 représente 105 % du montant total des contributions dues au budget ordinaire pour 2026. Comme cela est indiqué plus en détail dans la section ci-dessous consacrée à la situation de trésorerie du Fonds général, les Membres tardant à régler les contributions mises en recouvrement, la trésorerie du Fonds général a été soumise à des pressions importantes pour faire face aux obligations financières de l'OMM.

Tableau 1. Comparaison des contributions obligatoires perçues au 30 juin

	(milliers de francs suisses)							
	2026	%	2025	%	2024	%	2023	%
Contributions non acquittées au 1 ^{er} janvier								
Arriérés	44 340		29 111		29 069		34 069	
Contributions pour l'exercice en cours	69 373		69 663		69 663		67 886	
Avances perçues	(9 632)	14	(7 942)	11	(9 392)	13	(6 712)	10
Montant total à régler au 1 ^{er} janvier	104 081		90 832		89 340		95 243	
Contributions reçues au 30 juin								
Imputées sur les arriérés	912	2	1 820	6	16 485	57	18 342	54
Imputées sur les contributions pour l'exercice en cours	39 642	57	47 857	69	37 713	56	41 436	61
Montant total reçu au 30 juin	40 554	36	49 677	50	55 198	56	59 779	59
Contributions non acquittées au 30 juin								
Arriérés	43 428	98	27 291	94	12 584	43	15 727	46
Contributions pour l'exercice en cours	29 731	43	21 806	31	30 949	44	26 450	39
Montant total à régler au 30 juin	73 159	64	49 097	50	43 533	44	42 177	41

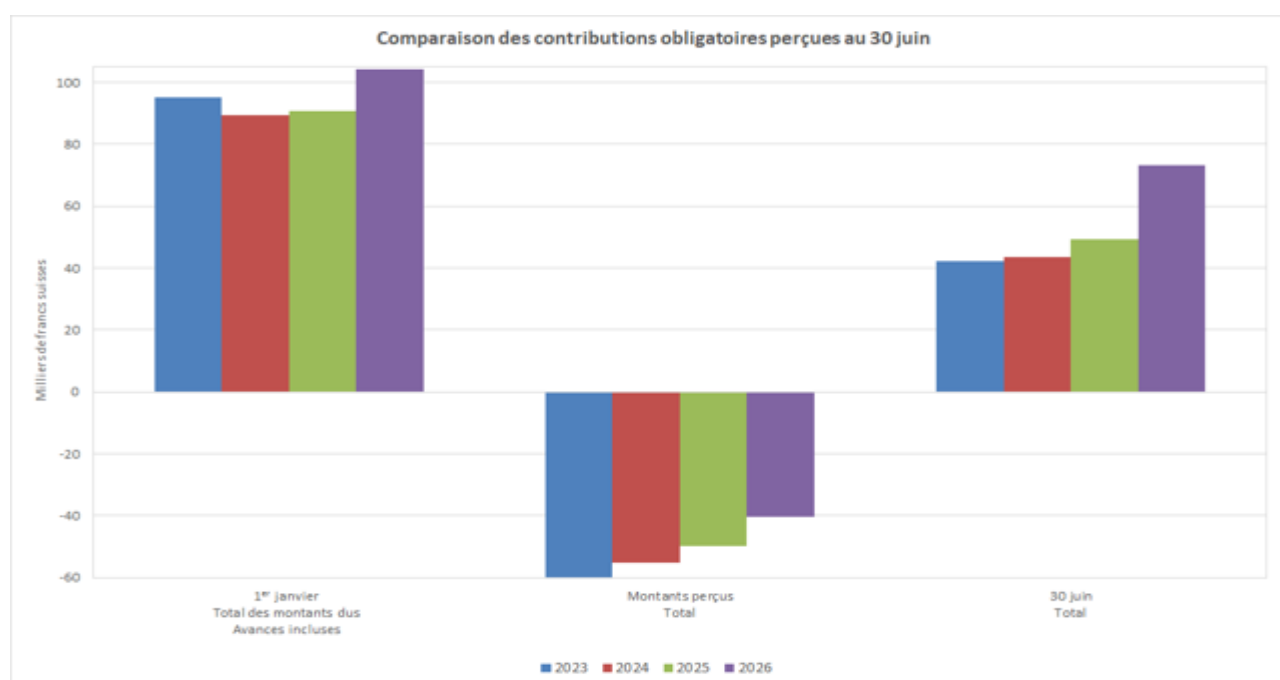
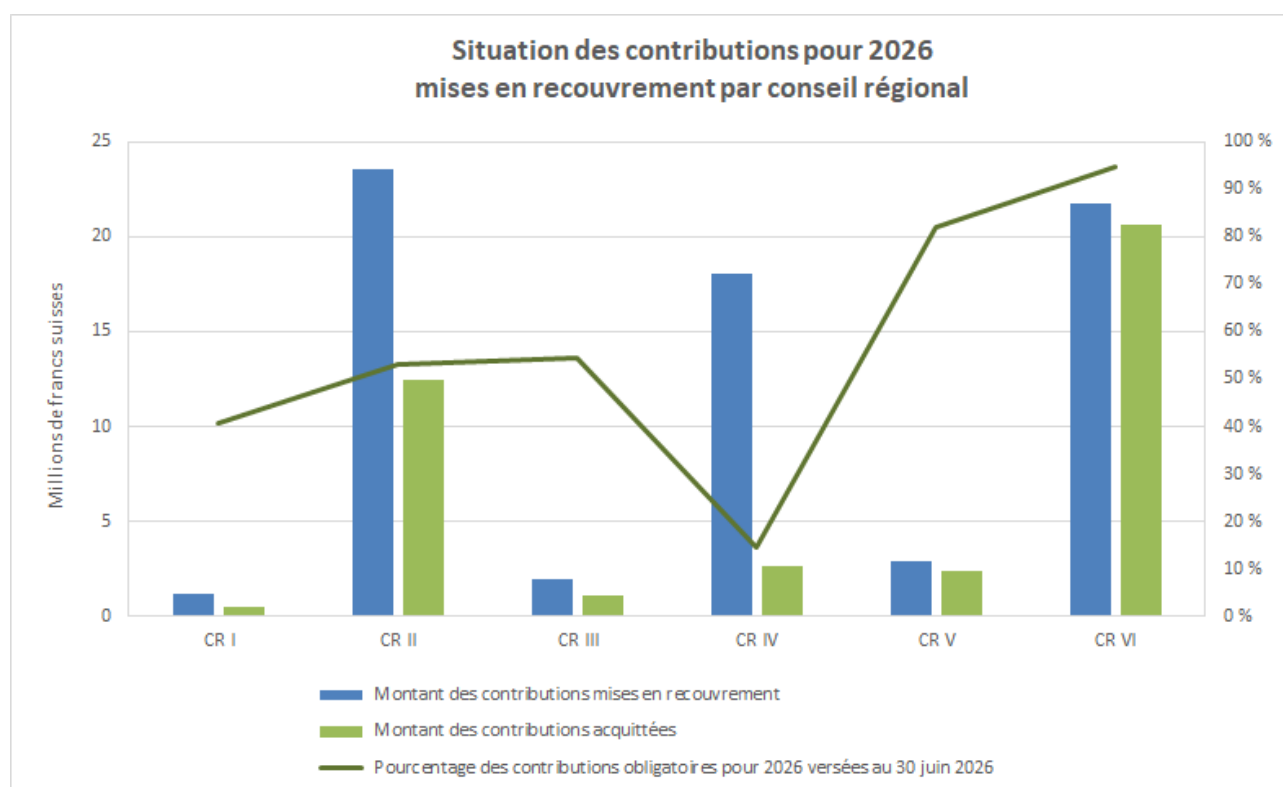


Tableau 2. Bilan comparatif de la situation des Membres à l'égard du règlement de leurs contributions au 30 juin (par nombre de Membres)

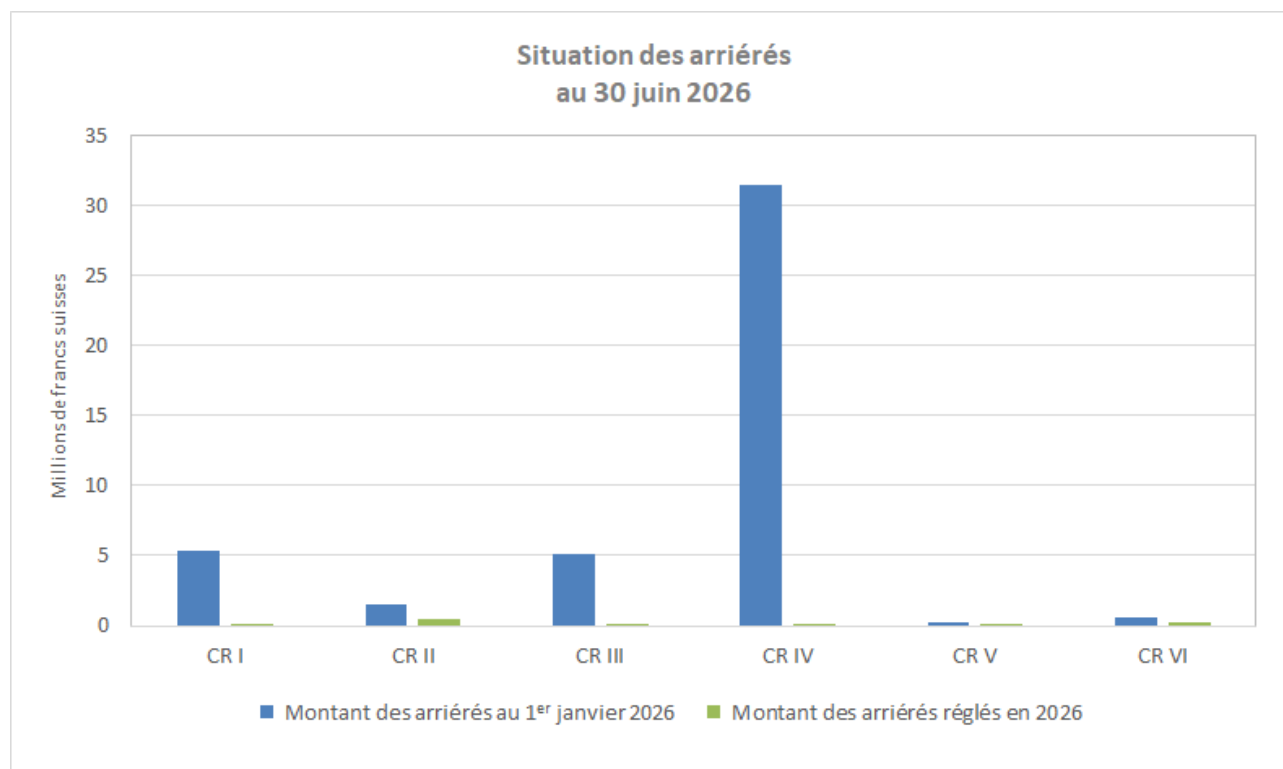
	2026	2025	2024	2023
Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution	84	82	88	86
Membres n'ayant des arriérés que pour l'année en cours	38	42	44	47
Membres ayant des arriérés pour l'année en cours et des années antérieures	71	69	61	60

Analyse régionale des contributions en souffrance

Le graphique ci-dessous présente, pour chaque Région de l'OMM, le montant de ses contributions obligatoires pour 2026 ainsi que le montant que ses Membres ont versé à ce titre et le pourcentage total des contributions obligatoires acquittées au 30 juin 2026.



Le graphique ci-dessous présente, pour chaque Région de l'OMM, le montant de ses arriérés au 1^{er} janvier 2026 et les versements que ses Membres ont effectués pour régler ces arriérés au 30 juin 2026.



Situation relative au droit de vote

Tout Membre dont les contributions présentent un arriéré de plus de deux ans consécutifs est soumis aux dispositions de la [résolution 37 \(Cg-XI\)](#) – Suspension de Membres ayant manqué à leurs obligations financières. Son droit de vote et ses autres droits sont alors suspendus. Par conséquent, tout Membre ayant des arriérés de contributions à partir de 2023 est soumis aux dispositions de la résolution 37 (Cg-XI) à compter du 1^{er} janvier 2026. Chaque année, le droit de vote d'environ 15 % des Membres de l'OMM est suspendu en application de cette résolution. Le tableau ci-dessous présente le nombre de Membres dont le droit de vote était suspendu au 30 juin, en 2026 et les années précédentes.

Tableau 3. Membres dont le droit de vote était suspendu au 30 juin

	2026	2025	2024	2023
Nombre de Membres dont le droit de vote était suspendu	37	33	36	28

Conformément à l'[article 8.8 du Règlement financier](#), l'OMM peut conclure un accord spécial, tel qu'établi par le Congrès, en vue du remboursement d'arriérés de contributions échues depuis longtemps, avec n'importe quel Membre dont les arriérés de contributions portent sur plus de quatre ans à la date d'entrée en vigueur dudit accord. À l'heure actuelle, deux Membres ont conclu et respecté un tel accord. La [résolution 37 \(Cg-XI\)](#) ne le concernant plus, ils ont retrouvé leur droit de vote.

Tableaux détaillés

Le tableau intitulé «Fonds général – Situation des contributions au 30 juin 2026» donne, pour chaque Membre, des précisions sur les montants dus au début de 2026, les contributions obligatoires pour 2026, les paiements reçus au cours de 2026, les arriérés pour 2026 et les années précédentes, ainsi que les avances au Fonds de roulement à régulariser.

Situation de trésorerie du Fonds général

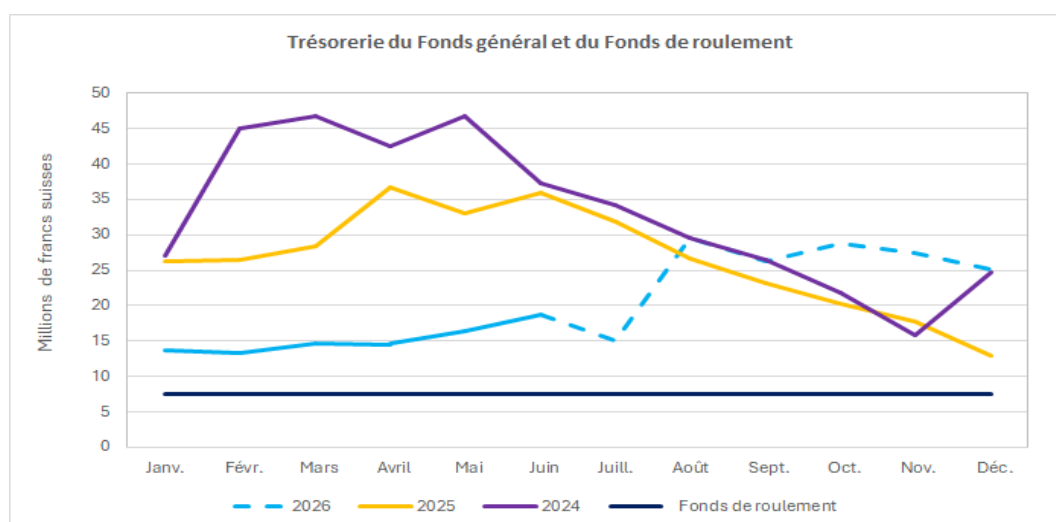
Le graphique ci-dessous présente la situation de trésorerie effective pour chaque mois de 2024, 2025 et 2026 (à la date d'établissement du rapport) ainsi que les prévisions pour le reste de l'année 2026. Ainsi, au 30 juin 2026, le solde de trésorerie total du Fonds général et du Fonds de roulement s'élevait à environ 18,8 millions de francs suisses, soit 11,3 millions de francs suisses pour le Fonds général et 7,5 millions de francs suisses pour le Fonds de roulement.

Le solde de trésorerie du Fonds général, de 11,3 millions de francs suisses au 30 juin 2026, est inférieur à celui constaté au 30 juin 2025 (environ 17,9 millions de francs suisses de moins).

Les 11,3 millions de francs suisses de liquidités du Fonds général au 30 juin 2026 suffisaient pour répondre aux besoins opérationnels du Fonds général pendant plus de deux mois, tandis que les 7,5 millions de francs suisses du Fonds de roulement pourraient, si nécessaire, fournir également un mois et demi de trésorerie d'exploitation.

En raison de la persistance d'incertitudes relatives au calendrier de versement des contributions et au montant de ces dernières, la Secrétaire générale continue de prendre des mesures pour faire face aux risques pesant sur la trésorerie en 2026 et au-delà. Il s'agit notamment de mettre en place des mesures pour limiter significativement les dépenses au cours de l'année 2026 afin de faire face à des risques à court terme concernant la trésorerie d'ici à la fin de l'année. Ces mesures comprennent le report de recrutements, afin de limiter les dépenses de personnel, et la réduction des dépenses liées aux consultants, aux voyages et à certains contrats. Ces mesures d'atténuation continueront d'avoir des répercussions sur la réalisation du programme approuvé et des activités prévues pour 2026. En effet, les difficultés de trésorerie ont entraîné des retards dans les calendriers de mise en œuvre et le report de certaines activités.

Bien que la Secrétaire générale estime actuellement que le Fonds général et le Fonds de roulement disposeront d'une trésorerie suffisante jusqu'à la fin de 2026, il sera nécessaire de maintenir les mesures de maîtrise des dépenses définies jusqu'à ce que l'incertitude financière soit levée.



D. Dépenses au titre du budget ordinaire jusqu'au 30 juin 2026 inclus

Le tableau 4 présente le budget ordinaire pour 2026 par objet de dépense, ainsi que le pourcentage du budget ordinaire auquel correspondent ces dépenses. La colonne des dépenses comprend tant les dépenses effectives que les montants engagés au 30 juin 2026 inclus (en milliers de francs suisses).

Tableau 4. Budget et dépenses par objet de dépense au 30 juin 2026

Objet de dépense	Budget 2026	Dépenses au 30 juin 2026	En % du budget
a) Dépenses de personnel	45 682,5	21 267,0	46,6
b) Personnel à court terme et consultants	3 816,3	295,4	7,7
c) Service des voyages	5 821,9	1 245,9	21,4
d) Bourses et activités de formation	1 798,5	17,3	1,0
e) Indemnités et contributions financières	3 079,5	537,2	17,4
f) Dépenses contractuelles et opérationnelles	8 285,0	2 565,6	31,0
g) Remboursement du prêt relatif au bâtiment du siège	1 477,3	–	–
TOTAL	69 961,0	25 928,5	37,1

Une analyse sommaire de chacun des objets de dépense est présentée ci-dessous.

Dépenses de personnel. Les dépenses de personnel jusqu'en juin 2026 représentent 46,6 % du budget approuvé, ce qui est inférieur aux 50 % prévus et s'explique par l'impact du niveau actuel de postes vacants non pourvus dans le cadre des mesures globales de maîtrise des dépenses, avec une compensation partielle due aux coûts résiduels des contrats de membres du personnel occupant des postes supprimés au cours du premier trimestre de 2026.

Personnel à court terme et consultants. Le taux d'exécution de 7,7 % à la fin du deuxième trimestre de 2026 représente principalement le faible coût réel du personnel à court terme engagé pour occuper des postes vacants actuels, tandis qu'une petite partie de ce montant correspond aux coûts des consultants soutenant la mise en œuvre de produits spécifiques axés sur des projets au cours du deuxième trimestre. Ce montant est inférieur au montant global prévu en raison des efforts déployés pour réduire le niveau des dépenses globales dans ces catégories afin de préserver la trésorerie du budget ordinaire.

Voyages. Le taux d'exécution dans la catégorie des dépenses de voyage s'élève en 2026 à 21,4 % du budget approuvé. Le faible niveau des dépenses dans cette catégorie par rapport au montant prévu est dû à l'ensemble des efforts déployés pour respecter le budget alloué, y compris la réduction du nombre de réunions et le recours à des modalités de réunion de substitution, notamment l'organisation continue de réunions virtuelles ou hybrides, selon qu'il convient. La part des déplacements du personnel a été limitée à 46 % du montant total, tandis que les 54 % restants correspondent aux déplacements d'autres personnes (participants et experts).

Bourses et activités de formation. Le niveau d'utilisation des crédits alloués aux bourses et aux activités de formation s'établit à la fin du deuxième trimestre de 2026 à 1 % du montant prévu. Un niveau proche de zéro est normal à cette période de l'année, qui se situe en dehors des calendriers scolaires.

Indemnités et contributions financières. Le taux d'exécution dans ce domaine s'élève à 17,4 % et continue de subir les effets des mesures globales de maîtrise des dépenses.

Dépenses contractuelles et opérationnelles. Les dépenses contractuelles et opérationnelles représentent 31 % du budget prévu pour cette catégorie pour l'année 2026, ce qui concorde dans l'ensemble avec les dépenses prévues. Ce niveau des dépenses, inférieur à celui constaté au même trimestre les années précédentes, traduit une approche par engagements trimestriels visant à limiter l'impact sur la disponibilité des ressources.

Remboursement du prêt relatif au bâtiment du siège. En décembre 2025, le Gouvernement suisse a informé l'OMM que les montants dus en 2025 et 2026 au titre du prêt destiné au bâtiment du siège de l'OMM étaient annulés. Par conséquent, le remboursement du prêt immobilier ne sera pas exigé en 2026 et aucune dépense ne sera comptabilisée en 2026 à ce titre.

Le **tableau 5** présente le budget pour 2026 et les dépenses au 30 juin 2026 par but à long terme (BLT) et par titre du budget (en milliers de francs suisses).

Tableau 5. Budget et dépenses par titre du budget au 30 juin 2026

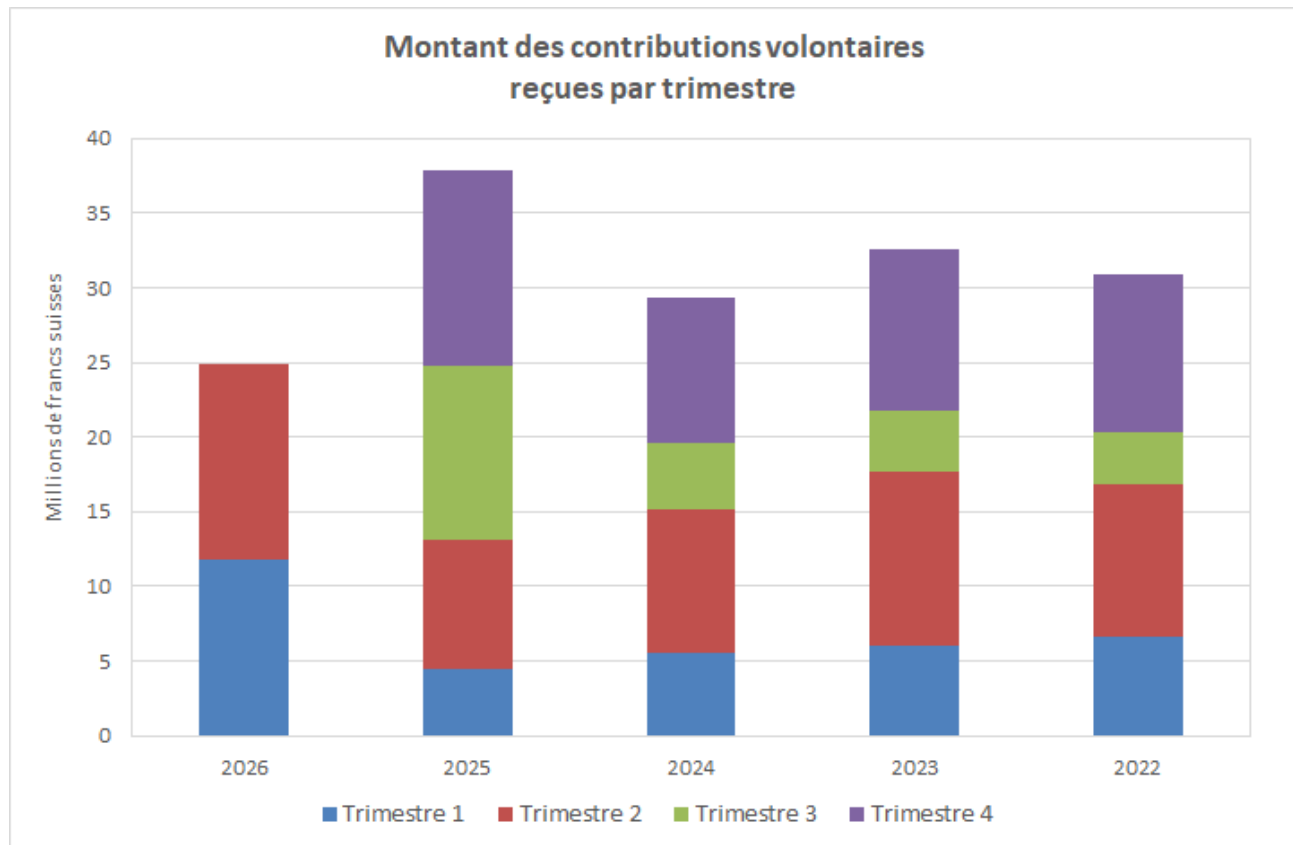
	Lignes de crédit	Budget 2026	Dépenses au 30 juin 2026	En % du budget
Titre I.	BLT 1. Mieux répondre aux besoins de la société	14 848,1	4 365,1	29,4
Titre II.	BLT 2. Améliorer les observations et les prévisions relatives au système terrestre	14 009,3	5 253,9	37,5
Titre III.	BLT 3. Promouvoir la recherche ciblée	6 812,8	2 635,1	38,7
Titre IV.	BLT 4. Réduire l'écart de capacité	15 892,9	5 901,0	37,1
Titre V.	BLT 5. Procéder au réalignement stratégique de la structure et des programmes de l'OMM	1 092,6	337,2	30,9
Titre VI.	Organes directeurs, équipe dirigeante et contrôle	9 305,7	3 856,0	41,4
Titre VII.	Services linguistiques	7 999,6	3 580,2	44,8
TOTAL		69 961,0	25 928,5	37,1

Comme le montre le tableau 5, le niveau d'exécution des lignes de crédit est régulier dans l'ensemble et représente 37,1 % du budget total. Les variations mineures d'un titre à l'autre sont principalement dues aux mesures de maîtrise des dépenses introduites en 2026 pour atténuer les risques pesant sur la trésorerie.

E. Versement de contributions volontaires

Le graphique ci-dessous présente les fonds reçus au titre des contributions volontaires de 2022 à 2026. Il ressort de ce graphique que le volume des fonds reçus par l'OMM au titre des contributions volontaires au deuxième trimestre de 2026 (13,2 millions de francs suisses) était supérieur de 51 % au niveau constaté au deuxième trimestre de 2025. Le versement d'un volume important de contributions extrabudgétaires est en cours de planification et l'on s'attend à une augmentation significative du niveau des contributions volontaires en 2026. De plus, cette tendance pluriannuelle en matière de contributions en espèces montre que les Membres et d'autres donateurs continuent de soutenir activement les activités de l'OMM en fournissant des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan opérationnel ainsi qu'à des fins de coopération technique et de développement des capacités.

Au deuxième trimestre de 2026, 50 % des contributions volontaires provenaient de donateurs bilatéraux, 34 % d'organisations internationales, 12 % de fonds pour le climat, et les 4 % restants de sources diverses (fondations et organismes multilatéraux). Le montant des contributions reçues des donateurs bilatéraux comprend un montant de 0,8 million de francs suisses (soit 6 % du total des contributions reçues) versé à l'initiative [WMO Commons](#). À titre de comparaison, en 2025, 65 % des contributions volontaires totales provenaient de donateurs bilatéraux, 28 % de fonds pour le climat, 4 % d'organismes régionaux et multilatéraux et les 3 % restants de sources diverses (essentiellement des organisations internationales et des banques pour le développement).



ANNEXE, p. 12

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
Afghanistan	2021	68 596,70	13 874,62	-	-	-	2021	68 596,70	13 874,62	82 471,32	-
Afrique du Sud	-	-	173 432,75	-	173 432,75	173 432,75	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Algérie	2024	153 257,72	62 435,79	76 628,86	-	76 628,86	2025	76 628,86	62 435,79	139 064,65	-
Allemagne	-	-	3 898 768,22	-	3 898 768,22	3 898 768,22	-	-	-	-	-
Andorre	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Angola	2024	27 865,04	13 874,62	-	-	-	2024	27 865,04	13 874,62	41 739,66	-
Antigua-et-Barbuda	2020	72 685,58	13 874,62	-	-	-	2020	72 685,58	13 874,62	86 560,20	-
Arabie saoudite	-	-	832 477,20	-	832 477,20	832 477,20	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	332 990,88	-	-	-	2026	-	332 990,88	332 990,88	-
Arménie	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Australie	-	-	1 394 399,31	-	1 394 399,31	1 394 399,31	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	430 113,22	-	430 113,22	430 113,22	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	20 811,93	-	20 811,93	20 811,93	-	-	-	-	-
Bahamas	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Bahreïn	-	-	34 686,55	-	34 686,55	34 686,55	-	-	-	-	-
Bangladesh	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Barbade	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Bélarus	2025	298,58	27 749,24	298,58	27 183,00	27 481,58	2026	-	566,24	566,24	-
Belgique	-	-	527 235,56	-	-	-	2026	-	527 235,56	527 235,56	-
Belize	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Bénin	2025	191,75	13 874,62	-	-	-	2025	191,75	13 874,62	14 066,37	-
Bhoutan	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Bolivie, État plurinational de	1985	525 412,96	13 874,62	-	-	-	1985	525 412,96	13 874,62	539 287,58	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Botswana	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	971 223,40	-	971 223,40	971 223,40	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	-	48 561,17	-	-	-	2026	-	48 561,17	48 561,17	-
Burkina Faso	-	-	13 874,62	-	3 844,38	3 844,38	2026	-	10 030,24	10 030,24	-
Burundi	2021	68 596,70	13 874,62	-	-	-	2021	68 596,70	13 874,62	82 471,32	-
Cabo Verde	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Cambodge	2024	26 391,26	13 874,62	13 195,63	-	13 195,63	2025	13 195,63	13 874,62	27 070,25	-
Cameroun	2025	8 000,00	13 874,62	-	-	-	2025	8 000,00	13 874,62	21 874,62	-
Canada	-	-	1 734 327,50	-	1 734 327,50	1 734 327,50	-	-	-	-	-
Chili	2024	373 233,32	256 680,47	-	-	-	2024	373 233,32	256 680,47	629 913,79	-
Chine	-	-	13 673 438,01	-	4 130 854,46	4 130 854,46	2026	-	9 542 583,55	9 542 583,55	-

ANNEXE, p. 13

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
Chypre	-	-	20 811,93	-	20 811,93	20 811,93	-	-	-	-	-
Colombie	-	-	131 808,89	-	-	-	2026	-	131 808,89	131 808,89	-
Comores	1991	442 170,04	13 874,62	-	-	-	1991	442 170,04	13 874,62	456 044,66	-
Congo	2016	125 465,22	13 874,62	-	-	-	2016	125 465,22	13 874,62	139 339,84	-
Costa Rica	2025	44 871,75	41 623,86	-	-	-	2025	44 871,75	41 623,86	86 495,61	-
Côte d'Ivoire	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	62 435,79	-	62 435,79	62 435,79	-	-	-	-	-
Cuba	2017	463 562,20	83 247,72	-	-	-	2017	463 562,20	83 247,72	546 809,92	-
Curaçao et Sint-Maarten	2025	12 937,01	13 874,62	12 937,01	1 012,61	13 949,62	2026	-	12 862,01	12 862,01	-
Danemark	-	-	360 740,12	-	360 740,12	360 740,12	-	-	-	-	-
Djibouti	2019	82 373,07	13 874,62	-	-	-	2019	82 373,07	13 874,62	96 247,69	-
Dominique	2010	209 909,66	13 874,62	-	-	-	2010	209 909,66	13 874,62	223 784,28	-
Égypte	-	-	124 871,58	-	124 871,58	124 871,58	-	-	-	-	-
El Salvador	2003	299 892,55	13 874,62	-	-	-	2003	299 892,55	13 874,62	313 767,17	-
Émirats arabes unis	-	-	388 489,36	-	388 489,36	388 489,36	-	-	-	-	-
Équateur	2023	163 617,72	41 623,86	5 810,54	-	5 810,54	2023	157 807,18	41 623,86	199 431,04	-
Érythrée	2023	28 441,06	13 874,62	-	-	-	2023	28 441,06	13 874,62	42 315,68	-
Espagne	-	-	1 297 276,97	-	1 297 276,97	1 297 276,97	-	-	-	-	-
Estonie	-	-	27 749,24	-	27 749,24	27 749,24	-	-	-	-	-
Eswatini	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	2024	30 205 703,36	15 033 150,77	-	-	-	2024	30 205 703,36	15 033 150,77	45 238 854,13	-
Éthiopie	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Fédération de Russie	-	-	1 429 085,86	-	1 429 085,86	1 429 085,86	-	-	-	-	-
Fidji	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	263 617,78	-	263 617,78	263 617,78	-	-	-	-	-
France	-	-	2 643 115,11	-	2 643 115,11	2 643 115,11	-	-	-	-	-
Gabon	2005	267 970,79	13 874,62	-	-	-	2005	267 970,79	13 874,62	281 845,41	-
Gambie	2024	27 865,04	13 874,62	-	-	-	2024	27 865,04	13 874,62	41 739,66	-
Géorgie	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Ghana	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	194 244,68	-	194 244,68	194 244,68	-	-	-	-	-
Guatemala	2025	27 865,04	27 749,24	-	-	-	2025	27 865,04	27 749,24	55 614,28	-
Guinée	2018	97 289,31	13 874,62	-	-	-	2018	97 289,31	13 874,62	111 163,93	-
Guinée-Bissau	1998	360 596,60	13 874,62	-	-	-	1998	360 596,60	13 874,62	374 471,22	-
Guyana	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Haïti	2023	32 752,30	13 874,62	-	-	-	2023	32 752,30	13 874,62	46 626,92	-
Honduras	2022	53 983,88	13 874,62	22 742,52	-	22 742,52	2023	31 241,36	13 874,62	45 115,98	-
Hong Kong, Chine	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-

ANNEXE, p. 14

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
Hongrie	-	-	152 620,82	-	152 620,82	152 620,82	-	-	-	-	-
Îles Cook	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Îles Salomon	2023	41 086,96	13 874,62	-	-	-	2023	41 086,96	13 874,62	54 961,58	-
Inde	-	-	756 166,79	-	756 166,79	756 166,79	-	-	-	-	-
Indonésie	-	-	395 426,67	-	-	-	2026	-	395 426,67	395 426,67	-
Iran, République islamique d'	2023	610 578,00	263 617,78	-	-	-	2023	610 578,00	263 617,78	874 195,78	-
Iraq	2025	90 561,38	90 185,03	90 561,38	-	90 561,38	2026	-	90 185,03	90 185,03	-
Irlande	-	-	319 116,26	-	319 116,26	319 116,26	-	-	-	-	-
Islande	-	-	20 811,93	-	20 811,93	20 811,93	-	-	-	-	-
Israël	2025	383 144,30	416 238,60	140 000,00	-	140 000,00	2025	243 144,30	416 238,60	659 382,90	-
Italie	-	-	1 928 572,18	-	1 928 572,18	1 928 572,18	-	-	-	-	-
Jamaïque	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Japon	-	-	4 745 120,04	-	4 745 120,04	4 745 120,04	-	-	-	-	-
Jordanie	2025	57,90	13 874,62	57,90	13 874,62	13 932,52	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	90 185,03	-	90 185,03	90 185,03	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	27 749,24	-	27 749,24	27 749,24	-	-	-	-	-
Koweït	2025	160 223,98	152 620,82	-	-	-	2025	160 223,98	152 620,82	312 844,80	-
Lesotho	-	-	13 874,62	-	13 221,92	13 221,92	2026	-	652,70	652,70	-
Lettonie	-	-	34 686,55	-	34 686,55	34 686,55	-	-	-	-	-
Liban	2021	130 049,49	13 874,62	-	-	-	2021	130 049,49	13 874,62	143 924,11	-
Libéria	1980	540 598,92	13 874,62	-	-	-	1980	540 598,92	13 874,62	554 473,54	300,50
Libye	2025	13 932,52	27 749,24	13 398,38	-	13 398,38	2025	534,14	27 749,24	28 283,38	-
Lituanie	-	-	55 498,48	-	55 498,48	55 498,48	-	-	-	-	-
Luxembourg	2025	48 763,82	48 561,17	48 763,82	-	48 763,82	2026	-	48 561,17	48 561,17	-
Macao, Chine	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Macédoine du Nord	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Madagascar	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Malaisie	-	-	221 993,92	-	221 993,92	221 993,92	-	-	-	-	-
Malawi	2010	212 247,59	13 874,62	-	-	-	2010	212 247,59	13 874,62	226 122,21	-
Maldives	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Mali	2024	15 276,49	13 874,62	12 940,49	-	12 940,49	2025	2 336,00	13 874,62	16 210,62	-
Malte	2024	27 865,04	13 874,62	-	-	-	2024	27 865,04	13 874,62	41 739,66	-
Maroc	-	-	41 623,86	-	-	-	2026	-	41 623,86	41 623,86	-
Maurice	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	13 874,62	-	6 468,31	6 468,31	2026	-	7 406,31	7 406,31	-
Mexique	-	-	776 978,72	-	776 978,72	776 978,72	-	-	-	-	-
Micronésie, États fédérés de	2022	52 749,59	13 874,62	-	-	-	2022	52 749,59	13 874,62	66 624,21	-

ANNEXE, p. 15

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
Monaco	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Mongolie	2024	14 176,82	13 874,62	-	-	-	2024	14 176,82	13 874,62	28 051,44	-
Monténégro	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	13 874,62	-	311,39	311,39	2026	-	13 563,23	13 563,23	-
Myanmar	2024	14 549,55	13 874,62	-	-	-	2024	14 549,55	13 874,62	28 424,17	-
Namibie	2025	13 932,52	13 874,62	-	-	-	2025	13 932,52	13 874,62	27 807,14	-
Nauru	2025	2 082,02	13 874,62	-	-	-	2025	2 082,02	13 874,62	15 956,64	-
Népal	-	-	13 874,62	-	73,42	73,42	2026	-	13 801,20	13 801,20	-
Nicaragua	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Niger	2020	77 448,17	13 874,62	-	-	-	2020	77 448,17	13 874,62	91 322,79	-
Nigéria	-	-	104 059,65	-	-	-	2026	-	104 059,65	104 059,65	-
Nioué	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Norvège	-	-	443 987,84	-	443 987,84	443 987,84	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	208 119,30	-	208 119,30	208 119,30	-	-	-	-	-
Oman	-	-	76 310,41	-	76 310,41	76 310,41	-	-	-	-	-
Ouganda	2025	5 101,11	13 874,62	-	-	-	2025	5 101,11	13 874,62	18 975,73	-
Ouzbékistan	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Pakistan	2025	607,81	83 247,72	-	-	-	2025	607,81	83 247,72	83 855,53	-
Panama	2025	5 725,74	55 498,48	5 725,74	52 854,98	58 580,72	2026	-	2 643,50	2 643,50	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2019	95 140,18	13 874,62	-	-	-	2019	95 140,18	13 874,62	109 014,80	-
Paraguay	2025	20 898,78	13 874,62	20 898,78	-	20 898,78	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Pays-Bas, Royaume des	-	-	887 975,68	-	887 975,68	887 975,68	-	-	-	-	-
Pérou	2025	12 448,51	97 122,34	12 448,51	97 122,34	109 570,85	-	-	-	-	-
Philippines	-	-	131 808,89	-	131 808,89	131 808,89	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	568 859,42	-	568 859,42	568 859,42	-	-	-	-	-
Polynésie française	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	221 993,92	-	221 993,92	221 993,92	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	166 495,44	-	166 495,44	166 495,44	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	2024	19 792,82	13 874,62	19 254,29	-	19 254,29	2025	538,53	13 874,62	14 413,15	-
République centrafricaine	1983	507 014,64	13 874,62	-	-	-	1983	507 014,64	13 874,62	520 889,26	-
République de Corée	2025	342 943,25	1 602 518,61	342 943,25	949 473,13	1 292 416,38	2026	-	653 045,48	653 045,48	-
République de Kiribati	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	1988	469 345,42	13 874,62	-	-	-	1988	469 345,42	13 874,62	483 220,04	-
République démocratique populaire lao	2025	13 932,52	13 874,62	-	-	-	2025	13 932,52	13 874,62	27 807,14	-
République dominicaine	2025	4 705,46	48 561,17	4 705,46	48 561,17	53 266,63	-	-	-	-	-

ANNEXE, p. 16

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
République du Yémen	2015	135 562,88	13 874,62	-	-	-	2015	135 562,88	13 874,62	149 437,50	-
République kirghize	2021	55 543,35	13 874,62	41 646,29	-	41 646,29	2025	13 897,06	13 874,62	27 771,68	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	13 874,62	-	124,07	124,07	2026	-	13 750,55	13 750,55	-
République tchèque	-	-	235 868,54	-	235 868,54	235 868,54	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	2025	13 392,91	13 874,62	-	-	-	2025	13 392,91	13 874,62	27 267,53	-
Roumanie	-	-	242 805,85	-	242 805,85	242 805,85	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	2 733 300,14	-	2 733 300,14	2 733 300,14	-	-	-	-	-
Rwanda	2025	13 932,52	13 874,62	-	-	-	2025	13 932,52	13 874,62	27 807,14	-
Sainte-Lucie	2025	13 932,52	13 874,62	-	-	-	2025	13 932,52	13 874,62	27 807,14	-
Samoa	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Sao Tomé-et-Principe	1992	427 910,31	13 874,62	-	-	-	1992	427 910,31	13 874,62	441 784,93	-
Sénégal	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
Serbie	-	-	27 749,24	-	27 749,24	27 749,24	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Sierra Leone	1996	377 692,38	13 874,62	-	-	-	1996	377 692,38	13 874,62	391 567,00	-
Singapour	-	-	326 053,57	-	326 053,57	326 053,57	-	-	-	-	-
Slovaquie	-	-	104 059,65	-	104 059,65	104 059,65	-	-	-	-	-
Slovénie	-	-	55 498,48	-	55 498,48	55 498,48	-	-	-	-	-
Somalie	1984	504 614,92	13 874,62	-	-	-	1984	504 614,92	13 874,62	518 489,54	300,50
Soudan	2022	53 934,66	13 874,62	-	-	-	2022	53 934,66	13 874,62	67 809,28	-
Soudan du Sud	2015	148 467,93	13 874,62	-	-	-	2015	148 467,93	13 874,62	162 342,55	-
Sri Lanka	2025	115,80	27 749,24	-	-	-	2025	115,80	27 749,24	27 865,04	-
Suède	-	-	561 922,11	-	561 922,11	561 922,11	-	-	-	-	-
Suisse	-	-	700 668,31	-	700 668,31	700 668,31	-	-	-	-	-
Suriname	2019	95 140,18	13 874,62	-	-	-	2019	95 140,18	13 874,62	109 014,80	-
Tadjikistan	-	-	13 874,62	-	17,48	17,48	2026	-	13 857,14	13 857,14	-
Tchad	2007	248 894,92	13 874,62	-	-	-	2007	248 894,92	13 874,62	262 769,54	-
Territoires britanniques des Caraïbes	-	-	13 874,62	-	-	-	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Thaïlande	-	-	235 868,54	-	235 868,54	235 868,54	-	-	-	-	-
Timor-Leste	2025	13 805,97	13 874,62	-	-	-	2025	13 805,97	13 874,62	27 680,59	-
Togo	-	-	13 874,62	-	12 846,62	12 846,62	2026	-	1 028,00	1 028,00	-
Tonga	2024	27 865,04	13 874,62	-	-	-	2024	27 865,04	13 874,62	41 739,66	-
Trinité-et-Tobago	2025	27 865,04	20 811,93	-	-	-	2025	27 865,04	20 811,93	48 676,97	-
Tunisie	2024	27 865,04	13 874,62	-	-	-	2024	27 865,04	13 874,62	41 739,66	-
Türkiye	-	-	464 799,77	-	464 799,77	464 799,77	-	-	-	-	-
Turkménistan	-	-	20 811,93	-	20 811,93	20 811,93	-	-	-	-	-
Tuvalu	2023	28 023,16	13 874,62	-	-	-	2023	28 023,16	13 874,62	41 897,78	-

FONDS GÉNÉRAL
SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2026
(montants exprimés en francs suisses)

Membre	Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier			Contributions acquittées			Arriérés actuels				Montants dus au Fonds de roulement
	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Années passées	2026	Total	Année la plus ancienne	Années passées	2026	Total	
Ukraine	-	-	48 561,17	-	48 561,17	48 561,17	-	-	-	-	-
Uruguay	2025	1 599,34	55 498,48	-	-	-	2025	1 599,34	55 498,48	57 097,82	-
Vanuatu	2024	26 813,87	13 874,62	26 813,87	-	26 813,87	2026	-	13 874,62	13 874,62	-
Venezuela, République bolivarienne du	2014	3 864 859,49	48 561,17	-	-	-	2014	3 864 859,49	48 561,17	3 913 420,66	-
Viet Nam	-	-	110 996,96	-	-	-	2026	-	110 996,96	110 996,96	-
Zambie	2025	13 660,26	13 874,62	-	-	-	2025	13 660,26	13 874,62	27 534,88	-
Zimbabwe	-	-	13 874,62	-	13 874,62	13 874,62	-	-	-	-	-
TOTAL		44 340 270,00	69 373 100,00	911 771,30	39 642 029,92	40 553 801,22		43 428 498,70	29 731 070,08	73 159 568,78	601,00